

EN MANCHETTES

LA MUNICIPALITÉ RECRUTE PRÉSENTEMENT !!

- ⇒ Tu aimerais faire partie du Service d'incendie de Saint-Narcisse?
- ⇒ Tu cherches un emploi saisonnier, à temps partiel, pour la période estivale?
- ⇒ Tu aimerais te joindre à une équipe dynamique?

Information pages 3 et 4

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

Information pages 8 et 9

<https://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/>



LES SPECTACLES À L'AGORA REPRENENT !

Consultez l'horaire complet des Mercredis de l'Agora Desjardins

Information page 11

SONDAGE – PARC À CHIENS

À COMPLÉTER ET NOUS RETOURNER

Information page 15



Enfin, la lumière au bout du tunnel !

Cette semaine, le premier ministre François Legault a (enfin) présenté un plan de déconfinement à la population. Ainsi, nous avons appris que nous retrouverons certains privilèges auxquels nous n'avons pas goûté depuis presque un an et demi. Quel bonheur de pouvoir refaire des rencontres d'amis ou de famille sans crainte d'une éclosion! Quel bonheur de revoir nos aînés ! Quel bonheur de retrouver une certaine normalité ! Ainsi, nos activités estivales telles que les Mercredis de l'Agora et le Marché champêtre pourront animer notre communauté. Les plateaux de sport et loisir tels que les jeux d'eau, la pétanque et l'ensemble de nos terrains de sports pourront à nouveau s'animer ! Profitez de tout ce qu'on retrouve chez nous !

Bon été !

Les effets secondaires de la pandémie sur les travaux municipaux

L'été et l'automne constituent la période intense des travaux de voirie. L'été 2021 ne fera pas exception. Comme par les années passées, nous avons prévu des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et de pavage sur la rue Louis, le remplacement de ponceaux dans le rang Bas de la Grande-Ligne et le bouclage du réseau d'aqueduc entre le 2^{ième} Rang et la Grande-Ligne pour sécuriser le réseau d'approvisionnement en eau potable. Cependant, les fournisseurs nous informent de l'augmentation du coût des matériaux de façon très importante et la rareté de main-d'œuvre entraîne une hausse du coût des travaux donnés à contrat. Nous surveillerons l'évolution des coûts pour prendre les meilleures décisions possibles.

Lyne Carignan- artisane aux doigts de fée

Il est de ces personnes qui ont travaillé dans l'ombre à créer des souvenirs des enfants de Saint-Narcisse. Ainsi, à la fin du mois d'avril est décédée madame Lyne Carignan, des suites d'une courte maladie. Elle laisse dans le deuil son conjoint Jacques Daviault et plusieurs frères, sœurs et autres membres d'une famille nombreuse.

Lyne a été très impliquée dans la communauté. Elle a été la couturière indispensable et créative qu'on mandatait pour la confection des costumes de la Fête de la Solidarité. Lyne gérait une imposante équipe de « petites mains » qui cousaient patiemment les paillettes sur les costumes des princesses. Elle était aussi notamment responsable de la gestion de l'inventaire des costumes qui ont été fabriqués pendant la Fête de la Solidarité. Ainsi, c'est plus de 400 costumes dont elle avait la responsabilité pour la location, le nettoyage, la réparation et l'entreposage au sous-sol du bureau municipal.

Grâce à son travail soutenu réalisé dans l'ombre, lorsque l'on repense à la Fête de la Solidarité et à l'imposant défilé, ce sont les chars allégoriques entourés des centaines de costumes qui ont su émerveiller petits et grands qui refont surface dans nos mémoires. Nous tenons à offrir nos plus sincères condoléances à tous ses proches pour la perte de cette grande bénévole de notre communauté.

Guy Veillette, maire

Votre conseil municipal

Guy Veillette, maire

Daniel Bédard, siège # 1	Nathalie Jacob, siège # 2
Michel Larivière, siège # 3	Jocelyn Cossette, siège # 4
Vacant, siège # 5	Gilles Gauthier, siège # 6

JOURNALIER / CHAUFFEUR

Sous la supervision du contremaître, le titulaire du poste accomplit les tâches suivantes:

Responsabilités

- ⇒ Exécuter les travaux reliés au réseau d'aqueduc, réseau routier (voirie, déneigement), réseau d'égout (pluvial sanitaire et unitaire) et à la signalisation routière;
- ⇒ Effectuer l'inspection générale des équipements, véhicules et outils;
- ⇒ Voir à compléter les rapports requis par le programme d'entretien préventif de la machinerie et les rapports d'accident et d'incident lorsque requis;
- ⇒ Effectuer une diversité de tâches manuelles de nature diverse liées aux équipements, terrains et bâtiments de la municipalité.

Exigences requises

- ⇒ Posséder un diplôme d'études secondaires ou une expérience équivalente;
- ⇒ Posséder une carte de sécurité sur les chantiers de construction;
- ⇒ Connaissances en mécanique, de base d'un réseau d'aqueduc et de la sécurité routière;
- ⇒ Connaissances de base en menuiserie, de la soudure à l'étain et de la plomberie;
- ⇒ Posséder un permis de conduire valide pour la classe 3.

Conditions de travail

- ⇒ Salaire selon l'échelle salariale en vigueur;
- ⇒ Horaire variable pour un total d'environ 1 000 heures/année;
- ⇒ Disponible immédiatement.

Pour postuler

Faites parvenir votre curriculum vitae à l'attention de M. Stéphane Bourassa : s.bourassa@saint-narcisse.com

POMPIERS VOLONTAIRES RECHERCHÉS !

Le Service d'incendie de Saint-Narcisse est toujours à la recherche de nouveaux membres pour intégrer la brigade d'incendie. Il s'agit d'un service important qui assure la sécurité de nos concitoyens. Une formation « Pompier 1 » est nécessaire pour ce poste. Cependant, si vous avez de l'intérêt pour le Service d'incendie sans pour autant avoir la formation, vous pourriez bénéficier d'une opportunité que nous souhaitons vous proposer.



Ainsi, afin de favoriser le recrutement de nouveaux membres et leur formation au cours de Pompier 1, le conseil municipal offre de défrayer, non seulement le coût de la formation, mais vous rémunérera au taux de 15.61 \$ (salaire offert pour les pratiques) pour tout le temps de la formation (300 heures). À noter que la formation Pompier 1 peut être suivie à distance, à votre rythme et que vous avez un maximum de 24 mois pour la compléter. La seule condition rattachée à cette offre est que le conseil vous versera sous forme de bonus de participation, un montant équivalant à 50 % des heures réalisées sur confirmation de votre participation au Service d'incendie (engagement à participer pendant 2 ans au sein du Service d'incendie). Quelle belle façon de se former et de servir la communauté ! Y a-t-il 3 ou 4 amies qui ont le goût de se lancer dans l'aventure ? L'offre est faite autant aux femmes qu'aux hommes!

Pour postuler : Faites parvenir votre curriculum vitae à l'attention de monsieur **Guy Gervais** : municipalite@saint-narcisse.com



Sécurité Incendie



La saison du barbecue et des feux extérieurs est entamée, mais il faut être très vigilant. Nous avons reçu moins de précipitations cette année que lors des dernières années à pareille date et cela peut poser un risque lorsque vous faites des feux à l'extérieur.

Feux à ciel ouvert

À noter que les feux à ciel ouvert sont strictement interdits sans avoir obtenu, au préalable, un certificat d'autorisation du Service d'incendie. Vous pouvez communiquer avec Guy Gervais, directeur du Service d'incendie, pour obtenir un permis au **(819) 699-1756** du lundi au vendredi en 8 h 30 et 16 h 00.

Cela ne s'applique pas aux feux d'ambiance qui sont autorisés s'ils sont confinés dans un contenant non combustible et que le diamètre fait moins de 0,75 mètre. Les feux doivent être sous surveillance constante d'une personne d'âge adulte et être à moins de 3 mètres de tout bâtiment. Installations avec pare-étincelles et disposées sur sol de terre battue ou de gravier sont permises.



Piscine



Vous voulez procéder à l'installation d'une piscine cette année? Assurez-vous de détenir toutes les autorisations nécessaires avant de procéder.

Les autorisations ne sont pas seulement nécessaires pour les piscines hors terres, semi-creusées, creusées et gonflables (24 po et +), mais également pour toutes les constructions donnant accès à la piscine tels que les patios, terrasses et plateformes.

Il est important de limiter l'accès à la piscine en aménageant les lieux de façon sécuritaire soit en installant une clôture, une portière de sécurité à l'échelle ou une barrière sur la plateforme ou terrasse.

Ne laissez jamais un enfant seul et sans surveillance près de votre piscine. Assurez-vous de les voir en tout temps. Enseignez aussi les règles de sécurité autour de la piscine aux enfants et aux nageurs inexpérimentés. Cela pourrait aider à éviter des accidents graves.

Bonne baignade !!

L'herbe à poux est une mauvaise herbe très répandue au Québec. Elle est présente de mai à octobre et meurt aux premières gelées à l'automne. À la mi-juillet, l'herbe à poux commence à fleurir et produit du pollen. Le pollen voyage dans l'air sous la forme d'une fine poussière et provoque des réactions allergiques chez les personnes qui y sont sensibles. C'est le cas de plus d'un million de Québécois, de juillet à octobre. Elle est souvent confondue avec l'herbe à la puce. L'apparence de ces deux plantes est toutefois très différente et elles n'ont pas les mêmes conséquences sur la santé. Il est important de savoir les reconnaître.



L'apparence et la taille de cette mauvaise herbe varient en fonction de ses stades de croissance, mais elle peut atteindre jusqu'à 2 mètres de hauteur.

On peut la reconnaître grâce à son feuillage dentelé, semblable à celui des carottes.

L'élément responsable des allergies est le pollen, qui cause la rhinite saisonnière.

La repérer

L'herbe à poux pousse surtout dans les sols peu fertiles. Elle se trouve principalement : le long des rues et des trottoirs; au bord des routes asphaltées, sur les terrains vagues, sur les terrains en construction, sur les terrains industriels, sur les terrains servant de dépôt à neige.

Limiter sa présence dans votre environnement

Le pollen de l'herbe à poux est la principale cause de la rhinite saisonnière qui affecte 1 Québécois sur 5. La meilleure façon de diminuer les effets de l'herbe à poux est de l'éliminer de votre environnement. Pour y arriver, vous pouvez arracher ou tondre l'herbe à poux sur votre terrain et ainsi, empêcher l'herbe à poux de repousser.

Arracher ou tondre l'herbe à poux

Sur les petits terrains, tels que les terrains résidentiels, il est préférable d'arracher l'herbe à poux dès que vous la voyez. Vous pouvez effectuer l'arrachage à la main, en déracinant la plante avec un outil de jardinage, par exemple une binette.

Sur les terrains de plus grandes dimensions, vous pouvez tondre la plante à l'aide d'une tondeuse à gazon. Pour obtenir de meilleurs résultats, tondez l'herbe à poux 2 fois par année, à la mi-juillet et à la mi-août, afin de réduire au maximum la quantité de pollen qui est libéré.

L'arrachage et la tonte sont 2 méthodes rapides et efficaces pour supprimer l'herbe à poux de votre terrain.

Vous pouvez jeter les plantes arrachées ou coupées avec les ordures. Il n'est pas recommandé de les mettre dans le compost, car les graines d'herbe à poux peuvent le contaminer.

Empêcher l'herbe à poux de pousser

L'herbe à poux pousse difficilement dans les pelouses fournies et fertiles. Pour limiter la présence de l'herbe à poux, vous pouvez :

- utiliser du paillis ou des plantes couvre-sol aux endroits où il n'y a pas de pelouse;
- améliorer la qualité du sol avec un terreau ou de l'engrais;
- ensemer le terrain ou y planter d'autres végétaux.

Vous pouvez consulter un conseiller dans un centre jardin pour connaître les produits les mieux adaptés pour empêcher l'herbe à poux de pousser sur votre terrain.

Source :

Québec.ca | Site officiel du
gouvernement du Québec



HERBIRECYCLAGE

Recyclage du gazon en laissant les rognures au sol après la tonte.



Les rognures de gazon agissent comme un fertilisant, réduisant ainsi la quantité d'engrais nécessaire à la pelouse. Par ailleurs, l'herbirecyclage permet de réduire le volume de déchets.

POURQUOI HERBIRECYCLER ?

- Vous économiserez du temps lors de la tonte, car vous n'aurez pas à ramasser et à ensacher les résidus.
 - Comme le gazon tondu fournit une bonne partie des minéraux dont la pelouse a besoin pour bien pousser, vous réduirez énormément le coût de l'engrais. Et aussi sa fréquence d'application. Avec l'herbirecyclage, une seule application annuelle d'engrais biologique à dégagement lent, à la moitié de la dose recommandée, suffira normalement pour maintenir une pelouse de première qualité.
 - Les résidus fournissent aussi de l'eau au gazon, réduisant la fréquence (ou même le besoin) d'arrosage.
- Un gazon nourri de ses propres feuilles est plus résistant aux maladies et aux insectes qu'un gazon fertilisé uniquement avec des engrais de synthèse.

TONDRE HAUT ET RÉGULIÈREMENT

Idéalement, tondre son gazon à une hauteur de 7,5 cm (3 pouces) quand il aura atteint environ 10 cm (4 po) de hauteur. Si vous tondez « haut » (7,5 cm) et relativement souvent (environ aux 5 à 10 jours en période de croissance, moins souvent ou pas du tout en période de sécheresse), les brins d'herbe seront exactement la bonne longueur pour se décomposer en seulement 24 heures.



CONSOMMATION ET ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Bien que l'eau soit abondante au Québec, il est important de prendre conscience que cette ressource n'est pas inépuisable et que le traitement de l'eau afin de la rendre potable constitue un enjeu financier majeur pour les municipalités.



Comment diminuer le gaspillage de l'eau :

Dans la cuisine :

- Lavez la vaisselle dans un évier rempli d'eau savonneuse plutôt que sous l'eau courante.
- Si vous utilisez un lave-vaisselle, remplissez-le à sa pleine capacité.

Dans la salle de bain :

- Fermez l'eau le temps de vous laver le visage, de vous brosser les dents ou de vous raser.
- Optez pour une courte douche plutôt qu'un bain bien rempli.

Dans la maison :

- Détecter et réparer les fuites d'eau.
- Réparer les robinets et les toilettes qui fuient.
- Éviter de laisser couler l'eau inutilement.

Jardinage :

- Au potager ou dans les plates-bandes, recouvrir le sol entre les plantes de paille, résidus de tonte de pelouse, feuilles, etc. favorise la rétention de l'eau.
- Arroser le soir pour éviter les gaspillages dus à l'évaporation (il fait plus chaud en journée) et à l'évapotranspiration (rejet de vapeur par les plantes).
- Utiliser l'eau de pluie pour arroser votre jardin et potager.





Usagers vulnérables : soyez vigilants !

Les policiers de la Sûreté du Québec de la région Mauricie-Lanaudière désirent sensibiliser la population à la vulnérabilité de ces usagers et les convaincre de faire preuve de vigilance et de courtoisie. Il est important de préciser que tous les usagers sont responsables de leur sécurité et celle des autres.

Chacun doit adopter des comportements responsables afin de rendre les routes plus sécuritaires. Les usagers plus imposants tels que les automobilistes, camionneurs, conducteurs d'autobus et de véhicules récréatifs doivent respecter les piétons, les cyclistes ainsi que les motocyclistes, qui sont particulièrement vulnérables sur les routes. L'objectif est d'amener les usagers à adopter des comportements responsables.

Pour les véhicules imposants :

- Respecter les limites de vitesse
- Immobiliser le véhicule avant la ligne d'arrêt
- Céder le passage aux piétons
- Bien vérifier l'angle mort avant d'effectuer une manœuvre
- Allumer ses phares pour être visible en tout temps

Pour les piétons :

- Toujours circuler sur les trottoirs
- S'il n'y a pas de trottoir, circuler sur l'accotement ou le bord de la chaussée, dans le sens contraire à la circulation
- Utiliser les endroits prévus pour traverser une route
- Établir un contact visuel avec les automobilistes avant de traverser

Pour les cyclistes :

- Respecter la signalisation et les priorités de passage
- Être prévisible, signaler ses intentions
- La sécurité à vélo commence par le respect du Code de la sécurité routière et par l'adoption de comportements préventifs
- Porter un casque
- Les cyclistes doivent accorder la priorité de passage à tout véhicule circulant sur la voie dans laquelle ils veulent s'engager.

Service des communications et de la prévention
Sûreté du Québec
Région Mauricie-Lanaudière
819 379-7195

Rappelons que les piétons figurent parmi les usagers de la route les plus vulnérables. Ces conseils sont faciles à mettre en place et ces petits gestes simples peuvent sauver des vies !



Le service 211 est maintenant disponible partout au Québec

Le 211, un service gratuit par téléphone, clavardage et sur le Web, d'information et de référence gratuite et confidentielle qui dirige les gens vers les services essentiels de santé et les services sociaux, qu'ils soient communautaires ou gouvernementaux, partout au Québec.

Service téléphonique : du lundi au vendredi de 8 h à 19h
ainsi que les samedis et dimanches de 8 h à 15 h 30.

Pour en savoir plus, consultez le 211quebecregions.ca

ÉLECTIONS MUNICIPALES — 7 NOVEMBRE 2021



Les élections municipales de 2021 se dérouleront le **7 novembre 2021**.

Afin de vous tenir informé, nous publierons mensuellement les activités électorales et les dates importantes à retenir dans l'Info municipal et sur le site Web de la municipalité, sous l'onglet « **Municipalité - Élections municipales** » (<https://www.saint-narcisse.com/municipalite/elections-municipales>). De plus, vous trouverez sur le site Web, de la documentation à consulter et des formulaires à télécharger. Ces formulaires seront aussi disponibles au bureau de la municipalité au 353, rue Notre-Dame.

N'oubliez pas de vérifier **votre inscription à la liste électorale** en visitant le site « Élections Québec » à l'adresse : <https://www.electionsquebec.qc.ca/provinciales/fr/verifier.php#verifierInscription>.

Pour voter, vous devez remplir les conditions suivantes et avoir la qualité de l'électeur :

- ♦ Avoir 18 ans ou plus le jour du scrutin

ET

- ♦ le 1^{er} septembre de l'année de l'élection générale;
 - ⇒ être de citoyenneté canadienne;
 - ⇒ ne pas être soumis au régime de la curatelle;
 - ⇒ ne pas être déclaré coupable d'une infraction qui constitue une manœuvre électorale frauduleuse.
- ♦ Et à cette même date (1^{er} septembre ou date de publication de l'avis d'élection), vous devez remplir une des deux conditions suivantes :
 - ⇒ être domicilié dans la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - ⇒ être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité. *Notez que lors d'une élection, les entreprises non pas le droit de vote

Inscription des électeurs non domiciliés

L'électeur non domicilié dans la municipalité mais **propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise** situé sur le territoire de la municipalité doit transmettre un écrit signé à la municipalité demandant d'ajouter son nom sur la liste électorale (*Demande d'inscription : formulaire SMR-9.2*).

Les personnes **copropriétaires d'un immeuble ou cooccupantes d'un établissement d'entreprise** doivent désigner parmi elles, au moyen d'une procuration transmise à la municipalité, une seule personne qui peut être inscrite sur la liste électorale (*Procuration : formulaire SMR-9.1*).

<https://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/>



DATES IMPORTANTES À RETENIR

Dernier jour pour les propriétaires uniques et les occupants uniques pour transmettre à la municipalité un écrit signé demandant leur inscription à la liste électorale avant son dépôt (<i>téléchargez le formulaire SMR9-.2 sur le site Web</i>).	3 octobre 2021
Dernier jour pour les copropriétaires et les cooccupants pour transmettre à la municipalité une procuration afin de désigner une personne à être inscrite sur la liste électorale avant son dépôt (<i>téléchargez le formulaire SMR-9.1 sur le site Web</i>).	
Période de dépôt des déclarations de candidature (<i>téléchargez le formulaire SM-29 sur le site Web</i>).	Du 17 septembre au 1er octobre 2021 jusqu'à 16 h 30

Stéphane Bourassa, président d'élection — s.bourassa@saint-narcisse.com

418 328-8645

Johanne Ringuette, secrétaire d'élection — j.ringuette@saint-narcisse.com

353, rue Notre-Dame Saint-Narcisse

Rôle du conseil municipal

Le conseil municipal assume les compétences dévolues par les lois qui le concernent et s'assure d'offrir des services répondant aux besoins de la collectivité. Lorsqu'il décide des orientations et des priorités d'action de la municipalité, ses décisions prennent la forme de résolutions ou de règlements adoptés lors d'une assemblée tenue selon les règles.

Individuellement et en dehors des assemblées du conseil, les élus et élues n'ont pas le pouvoir de prendre des décisions au nom de la municipalité ni d'intervenir dans l'administration de cette dernière. En cas de force majeure, seule la mairesse ou seul le maire dispose de ce pouvoir.

Composition du conseil

Nombre de conseillers

Le conseil d'une municipalité de moins de 20 000 habitants comprend une mairesse ou un maire et six conseillères municipales ou conseillers municipaux, à moins que la municipalité n'ait adopté un règlement divisant son territoire en districts électoraux. Lorsque la municipalité n'est pas divisée en districts, les électrices et électeurs votent pour tous les postes de conseillères ou de conseillers ainsi que pour le poste de mairesse ou de maire.

Durée des mandats

Le mandat des élues et élus municipaux est de quatre ans, soit la période entre deux élections générales, à l'exception du mandat des membres du conseil élus lors d'une élection partielle.

Mairesse ou maire

La personne élue mairesse ou maire représente l'ensemble de la population de la municipalité.

Les principales responsabilités de la mairesse ou du maire sont :

- de présider les assemblées du conseil et de travailler en collégialité avec les conseillères municipales ou conseillers municipaux;
- d'assumer son droit de surveillance, d'investigation et de contrôle sur le fonctionnement des services municipaux.

En tout temps, la mairesse ou le maire participe à la prise de décisions lors des assemblées du conseil, mais n'est pas dans l'obligation de voter. Dans une situation d'urgence qui menace la vie ou la santé de la population ou l'intégrité de l'équipement municipal, la mairesse ou le maire peut, de son propre chef, autoriser les dépenses et attribuer les contrats jugés nécessaires pour remédier à la situation.

De plus, la mairesse ou le maire participe à d'autres instances démocratiques, comme le conseil de la municipalité régionale de comté (MRC). Elle ou il peut être appelé à occuper le poste de préfète ou de préfet de sa MRC.

Conseillère ou conseiller

En plus d'assister aux assemblées du conseil et d'y faire valoir les intérêts des citoyens de la municipalité, les conseillères et conseillers peuvent :

- éclairer le conseil sur des sujets particuliers;
- participer à des commissions ou à des comités.

Les conseillères et les conseillers doivent voter à chaque proposition débattue lors des assemblées du conseil, sauf s'ils sont en situation de conflit d'intérêts. Ils peuvent aussi être appelés à agir à titre de mairesse suppléante ou de maire suppléant à certaines conditions.



Ouvert tous les mercredis
De 10 h à 12 h, 14 h à 16 h et de 18 h à 20 h

BONNE nouvelle! Notre bibliothèque aura le plaisir d'offrir aux jeunes (0 à 12 ans) le **Club de lecture d'été TD du 13 juin au 6 septembre 2021**. Celui-ci est le plus important programme de lecture d'été au Canada. *Il est gratuit, bilingue et il s'adresse aux enfants, quels que soient leurs goûts et leurs aptitudes!*

Créé et offert par plus de 2200 bibliothèques publiques partout au Canada, le Club est dirigé par la Bibliothèque de Toronto en partenariat avec Bibliothèque et Archives Canada. Le soutien financier est généreusement assuré par la Banque TD.

Voici, une liste des avantages du CLUB :

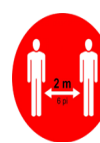
- . les enfants peuvent participer au Club tout l'été, partout au Canada : dans une bibliothèque publique, à la maison, en ligne ou sur la route, partout où leur été les mènera;
- . **lors de l'inscription au Club, à notre bibliothèque, les enfants d'âge scolaire (6 à 12 ans) recevront un carnet** qui propose des activités sur les arts, l'ingénierie et les mathématiques et **il y aura aussi un carnet pour les prélecteurs (0 à 5ans)** afin d'aider les parents à préparer leur enfant à la lecture par des activités variées;
- . *les 2 carnets offrent de l'espace aux enfants pour dessiner, noter les titres des livres qu'ils liront, collectionner leurs autocollants et y trouver des suggestions de défis de lecture amusants;*



- . **le Club est accessible à tous! Le Centre d'accès équitable remettra sur demande aux bibliothèques** des versions accessibles du matériel du Club pour les enfants incapables de lire les imprimés;
- . **des livres vedettes** (en français et en anglais) vous seront suggérés par le Club et notre biblio pour vos enfants;
- . **vous et vos enfants pourrez accéder au site internet bilingue et gratuit** du Club qui sera lancé **à la mi-juin**. Il permettra aux enfants d'apporter leur propre contribution au Club (en publiant des histoires, des blagues, des critiques de livres), de lire des livres en ligne, de participer à des activités, etc.
- . il y aura aussi un **Sentier de contes à l'extérieur**. En suivant le Sentier de contes, **les enfants et leurs familles pourront parcourir un livre jeunesse page par page, sur des panneaux placés** le long d'un trajet ou au parc (le lieu sera confirmé);
- . enfin, **en 2019, 97% des parents ont déclaré que leur enfant avait maintenu ou amélioré ses compétences en lecture** grâce au Club de lecture durant l'été.

Veuillez noter que les dates d'inscription à notre biblio seront publiées au début juin sur la page Facebook de la municipalité et inscrites sur les affiches avec le logo du Club de lecture TD et intitulé 'Vis l'aventure! Inscris-toi à ta bibliothèque' qui seront installées à différents édifices au cours des semaines à venir. Pour toutes questions, veuillez les faire parvenir à l'attention de Louise Martineau à l'adresse courriel suivante : biblio001@reseaubibliocqlm.qc.ca ou en laissant un message dans la boîte vocale de notre biblio (418-328-4430) avec votre nom et numéro de téléphone.

Au plaisir de se voir bientôt! L'équipe des bénévoles



LES MERCREDIS DE L'AGORA

MUNICIPALITÉ
Saint-Narcisse



30 juin : Spectacle présenté par :

Les cousins Branchaud : Musiciens originaires de Saint-Ursule, ce groupe vous fera giguer, danser et chanter.

MUNICIPALITÉ
Saint-Narcisse



14 juillet: Spectacle présenté par :

Old Country Band : Venez chanter les plus grands succès country en passant par Johnny Cash, Kenny Rogers et plus encore.



28 juillet: Spectacle présenté par :

Alkatraz-Vintage Rock n'Roll 50's & 60's : Les frères Tessier sont de véritables bêtes de scène ils sauront vous plaire pour tous les amateurs de bon vieux rock n' roll. Le groupe vous garantit une soirée électrisante.



4 août: Spectacle présenté par :

Hells Bells Hommage à ACDC : ce band vous offrira bien plus qu'un simple hommage à ACDC. C'est un spectacle en accord avec non seulement la performance, mais aussi avec la ressemblance du chanteur.



11 août: Spectacle présenté par :

Éric Labissonnière et ses amis du folklore sauront vous transmettre leur passion de la musique car ils sont tous des amoureux de la musique. Venez taper du pied avec eux et chanter des chansons à répondre.



18 août: Spectacle présenté par :

Éric Masson et Mi-Jo: Venez passer une soirée endiablée pour clôturer la saison tout en chantant des chansons populaires, en tapant des mains et des pieds.



Sonia LEBEL
Députée de Champlain



Les spectacles seront présentés de 20h à 22h tout en respectant les mesures sanitaires en vigueur. Apportez vos chaises.

Information: **873-255-4754**

Nos autres commanditaires :



MANUFACTURIER DE BASES DE LITS
MANUFACTURER OF BED FRAMES

LA FABRIQUE
GOURMANDE



ENTRETIEN MÉNAGER
Estimation gratuite

Lavage de tapis
Résidentiel et commercial

JEAN-YVES ROUSSEAU
(418) 328-4236

Plafond - Mur
Plancher
Décapage - Cirage



Garage Jean Trudel inc.
Réparation automobile



François-Philippe Champagne
Député de Saint-Maurice-Champlain

Shawinigan
632, av. de Grand-Mère, bur. 1
Shawinigan (Québec) G9T 2H5
Tél. : 819 538-5291
Téléc. : 819 538-7624



MAISON DE LA FAMILLE DES CHENAUX INC.

100 rue de la Fabrique, Sainte-Anne-de-la-Pérade, G0X 2J0, Tel: (418) 325-2120

Journée de la lecture, 9 juin, 10h00, via Zoom

Heure du conte avec Mlle Farfelue suivi du spectacle de Méphisto le magicien. Un livre par enfant sera remis après l'activité. Inscription obligatoire.

Assemblée générale annuelle, 22 juin, 19h00, La Pérade

Tous les membres 2020-2021 de la Maison de la famille des Chenaux recevront l'invitation pour l'AGA par courriel ou par la poste. Les informations concernant les postes en élection y seront indiquées. Confirmation de présence obligatoire.

Ateliers Les Escargots, 22 juin, Saint-Narcisse

Atelier de stimulation au monde de l'écrit pour les enfants de 6-12 mois. Apprenez à stimuler bébé autrement.

Explore avec papa, tous les mois

Testez nos diverses activités scientifiques et mécaniques avec vos enfants. Tous les papas participants se rendent admissibles au tirage mensuel. Pour tous les détails, visitez la page Facebook Papa en action MRC des Chenaux.

Association des personnes aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan : PROGRAMMATION DE JUIN 2021

Conférence « Quand la maladie s'installe dans mon couple »: Comment maintenir l'amour et la tendresse à travers la vie à trois, l'aidé + l'aidant + la maladie. Par Renée Quévillon, intervenante au Centre -du-Québec. 	Jeudi le 3 juin 10 h inscriptionsaidants@hotmail.com L'APPU POUR LES PROCHES AIDANTS 
Café-jasette : Dans le confort de votre foyer, venez échanger sur votre quotidien avec d'autres proches-aidants et notre intervenante. 	Mardi le 8 juin et jeudi le 10 juin 13h15-15h inscriptionsaidants@hotmail.com 
Loin des yeux, près du cœur : Pour les personnes aidantes de personnes hébergées inscrites en mai 2021, autre groupe à l'automne. Informez-vous !	7 et 14 juin à 13h15 à Saint-Luc-de-Vincennes L'APPU POUR LES PROCHES AIDANTS
Aider sans s'épuiser, La famille : Cet atelier vise à souligner les difficultés vécues par la famille et les proches à travers l'expérience de soutien auprès de leur proche vivant avec des incapacités.	Jeudi le 17 juin 2021-13h15-15h inscriptionsaidants@hotmail.com 
Assemblée générale annuelle : Lors de cette assemblée, le bilan de l'année 2020-2021, les états financiers, le rapport d'activités et les priorités pour 2021-2022 seront présentés. L'élection des membres du conseil d'administration aura également lieu.	Lundi le 21 juin à 13h15 À Sainte-Thècle (Salle Aubin) Places limitées en présence, confirmez au 1-855-284-1390, possibilité de participer via 
IL EST OBLIGATOIRE DE S'INSCRIRE ! Au 819 840-0457 (660, rue Principale, local 1 St-Luc) OU au 418 289-1390 (301, rue Saint-Jacques, local 207 Sainte-Thècle) AU PLAISIR DE VOUS Y VOIR!	



La **MRC des Chenaux** a le plaisir de vous dévoiler son tout nouveau logo.

Le logo est un clin d'œil aux armoiries. On y retrouve les valeurs centrales des citoyens représentées par différents symboles comme la rivière, l'agriculture, l'esprit de famille, le patrimoine et la nature. Ensemble, ces symboles forment un système cohérent des valeurs de notre collectivité.

La nouvelle image est affichée sur le site web, mrcdeschenaux.ca ainsi que sur la page Facebook.



Hydro-Québec réalisera des travaux de maîtrise de la végétation dans les emprises de lignes de transport L3015 et 3005 qui traversent le territoire de la municipalité.

Les travaux, principalement de débroussaillage et d'abattage ciblés, auront lieu de la mi-mai à la fin de l'année 2021.

Pour en savoir plus sur ces travaux, nous vous invitons à consulter le site www.hydroquebec.com/vegetation.



Avec le retour du beau temps, le terrain de pétanque est maintenant ouvert à tous !!

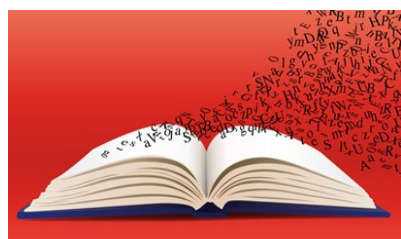
Déjà plusieurs joueurs ont débuté la saison; venez vous joindre à eux les lundis et les mercredis soir à compter de 18 h 30.

Tu veux venir essayer, nous avons des boules en surplus pour toi ou tu peux simplement venir socialiser avec nous (balançoires, bancs et modules d'exercices sont disponibles).

Les précautions demandées par Santé publique sont respectées et le tout se fait dans la bonne humeur !

Bienvenue à tous !!

Solange Boutet



Marché public du livre « À LIVRE OUVERT »

La première édition du Marché public du livre extérieur « À livre ouvert » aura lieu le 19 juin prochain, de 9h30 à 16h00, au parc de la Solidarité de Saint-Narcisse. Venez rencontrer et jaser avec près d'une cinquantaine d'auteurs de diverses régions du Québec. Tous les styles de lecture seront proposés et il vous sera possible d'acheter les romans sur place.

Le Salon aura lieu seulement si la température le permet et l'entrée est gratuite.

Au plaisir de vous y rencontrer!

Pour informations, contacter Chantale Lefebvre à chantale2902@gmail.com ou via Facebook.



DÉPÔT POUR LE RECYCLAGE « Serpuariens »

Nous vous rappelons que la municipalité a aménagé un dépôt à l'intérieur du garage municipal afin de vous offrir un service de recyclage d'appareils électroniques désuets dont vous ne vous servez plus. (Ex. ordinateurs, téléviseurs, téléphones, radios, etc.).

Vous n'avez qu'à vous présenter au bureau de la municipalité au 353, rue Notre-Dame, du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h.

Ce service vous est offert gratuitement.



PERMIS, CERTIFICAT ET DÉCLARATION DE TRAVAUX

Vous avez besoin d'un permis ou de renseignements concernant des travaux de construction ou rénovation? Vous désirez des informations en matière d'urbanisme et environnement? Communiquez avec l'inspecteur municipal en bâtiment et en environnement, monsieur Sébastien Blanchette. Il se fera un plaisir de vous aider.

Vous pouvez le joindre au bureau municipal le lundi, le mardi et le vendredi entre 8 h 30 et 12 h et 13 h et 16 h. Il sera exceptionnellement absent les 21 et 22 juin prochains.

Pour le rejoindre : Téléphone : **418-328-8645 poste 2224**
Courriel : inspecteur@saint-narcisse.com

Il est préférable de prendre rendez-vous afin de vous éviter un déplacement inutile.



MAINTENANT POINT DE DÉPÔT POUR MIRA

La Municipalité est maintenant partenaire du programme de récupération de cartouches d'encre pour Mira. Présentez-vous au bureau de la municipalité au 353, rue Notre-Dame.

ACCEPTÉE



REFUSÉE



Païement de votre compte de taxes sur « AccèsD » - Procédure

Païement par Internet

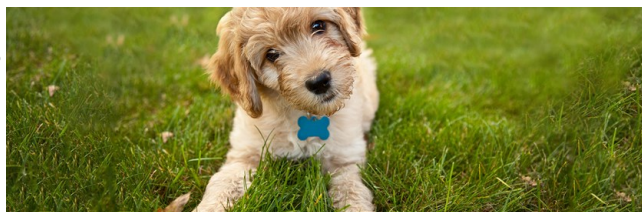
Utilisez le numéro de matricule comme numéro de compte en prenant soin d'inclure seulement trois zéros à la fin.



Nous vous recommandons de vérifier à nouveau si votre matricule est identique à celui inscrit sur votre compte de taxes, afin de vous assurer que votre paiement nous parvienne correctement. Il est de votre responsabilité de vérifier que le paiement a bien été reçu par la Municipalité.

Le prochains versements sont : - **01 juillet 2021 et 01 octobre 2021**

Saviez-vous que le Règlement provincial d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens **oblige le propriétaire ou le gardien** d'un chien à l'enregistrer auprès de la municipalité locale de sa résidence principale dans un délai de 30 jours de l'acquisition du chien ou du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois.



Pour enregistrer votre chien, vous devez compléter et retourner le formulaire que vous pouvez vous procurer en vous présentant au bureau de la municipalité ou en communiquant avec nous par courriel à : municipalite@saint-narcisse.com ou par téléphone au [418-328-8645 #2221](tel:418-328-8645).

Vous pouvez également procéder à l'inscription de votre chien sur le site Web à l'onglet « [Info/Citoyen/formulaire-enregistrement-chien](https://www.saint-narcisse.com/info-citoyen/formulaire-enregistrement-chien/) ». Des frais de 15 \$ annuellement sont exigés.

<https://www.saint-narcisse.com/info-citoyen/formulaire-enregistrement-chien/>



SONDAGE – PARC À CHIENS

À COMPLÉTER ET NOUS RETOURNER



Le Conseil a reçu plusieurs demandes pour implanter un parc à chiens sur le territoire de la municipalité. Avant toute chose, il aimerait avoir le poulx de la population. Vous n'avez qu'à compléter ce court sondage et le retourner au bureau de la municipalité.

Si le Conseil décide d'investir dans un parc à chiens, quelle serait la probabilité que vous l'utilisiez ?

- ☐ Assurément
- ☐ Très probable
- ☐ Peu probable
- ☐ Pas du tout

Une manière simple et efficace de compléter ce sondage : rendez-vous sur le site Web de la municipalité à l'onglet INFO CITOYEN / SONDAGE.

Le Conseil vous remercie de votre collaboration.

Site internet: www.saint-narcisse.com
Messagerie: municipalite@saint-narcisse.com

Facebook: Municipalité Saint-Narcisse
Téléphone : 418-328-8645

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		1	2	3 	4	5
6	7  Conseil 19h30	8 	9	10 	11	12
13	14	15	16	17 	18  Date de tombée pour recevoir vos infos... (juillet et août)	19 Salon du livres extérieur 
20 	21	22 	23 L'école est finie !! 	24 Bureau municipal fermé 	25	26
27	28  Début du camp de jour	29	30  Activité culturelle à l'Agora Desjardins		Le 2e versement des taxes municipales est dû dès le 1er juillet...	

Cette page de calendrier peut être différente de celle publiée dans le calendrier municipal, car elle vient mettre à jour des informations qui ont changé depuis sa publication en janvier dernier. **Soyez attentif!**

Le personnel municipal

Administratif	Travaux publics	Personnel de soutien
Stéphane Bourassa , directeur général	Guy Trépanier , responsable de l'entretien mécanique	Louise Martineau , responsable bibliothèque
Johanne Ringuette , directrice générale adjointe	Sylvain Quessy , journalier et opérateur	Yves Brouillette , journalier Pierre Baril , parc et esp. verts
Lucie Désaulniers , technicienne administrative	Marc Lahaie , journalier et opérateur	Guy Gervais , chef pompier
Sébastien Blanchette , inspecteur municipal	François Trudel , journalier et opérateur	John Mccaughy , resp. gymnase André Ayotte , resp. patinoire

**LE MEILLEUR
SE TROUVE CHEZ NOUS!**



ALERTES MUNICIPALES

Afin d'être informé des nouvelles importantes et des alertes, inscrivez-vous sur notre site Web à l'adresse suivante :

www.saint-narcisse.com